



# ***COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015***

Présents : M. André SIMON, Mme Yolande CHERY, M. Laurent NOIRAUULT, M. Thomas MÉNAGÉ, M. Roger LORILLOT, Mme Elodie BONNEFON, Mme Line CHAMTON, M. Thomas BAGRIN, M. Pascal GRANGER, Mme Isabelle BAUSIER, M. François PIGEON, M. Stéphane RAGONNET.

Excusés: M. Didier ERULIN, Mme Christiane PERON, Mme Corinne MARCHAND a donné procuration à M. Laurent NOIRAUULT.

## **RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT DU BEUVRON AVAL 2014**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L5211-39 Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Intercommunal du Beuvron Aval à adresser à la commune le rapport d'activité 2014 du syndicat qu'il convient d'adopter.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve par 12 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre le rapport d'activité 2014 du Syndicat Intercommunal du Beuvron Aval.

## **DESAFFILIATION CENTRE DE GESTION DE LOIR ET CHER**

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loir et Cher nous a informé de la volonté de la Communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys) et du CIAS du Blaisois de se désaffilier du centre de gestion.

En application du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centre de Gestion, les communes membres doivent se prononcer sur le retrait d'une des collectivités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 2 voix pour, 3 abstentions et 8 voix contre :

Prononce un avis défavorable à la désaffiliation du Centre de Gestion 41 de la Communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys) et du CIAS du Blaisois.

## **DEMANDE DEGREVEMENT ASSAINISSEMENT**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de dégrèvement de facture d'assainissement est parvenue en mairie. Au vu de l'article 21 du règlement d'assainissement de la commune, il est possible d'autoriser ce dégrèvement. L'eau surconsommée n'ayant pas été rejetée dans le réseau d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre :

- Décide d'autoriser un dégrèvement à Mr POULIN ERIC sur fourniture des justificatifs et conformément au règlement d'assainissement en vigueur.
- De transmettre toutes ces informations aux services de la Saur chargés du recouvrement de la redevance assainissement.

## **AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques pour la période du 06 au 10 juillet 2015.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi 84-53 précitée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période d'une semaine en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée.
- A ce titre, seront créés au maximum 4 emplois à temps non complet à raison de 33/35èmes dans le grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour exercer les fonctions d'agent technique.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

## **RENOUVELLEMENT CONVENTION DEPOT DE PAIN – MR LEDIEU**

Monsieur le Maire explique que la convention avec Mr LEDIEU Pascal arrive à son terme. Les 2 parties étant d'accord pour la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention dans les conditions suivantes :

- La mise à disposition de la petite salle de réunion sur le parking de la mairie pour y effectuer le dépôt de pain moyennant un loyer de 40€ mensuel par Mr LEDIEU Pascal
- Cette convention est faite pour une durée de 4 mois
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention

## **RESULTATS APPEL OFFRE EGLISE**

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres, les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot « portes » : entreprise Jack GAUTHIER pour un montant de 3 024€ TTC
- Lot « cloches » : entreprise BODET pour un montant de 31 458€ TTC

## **INFO-FLASH**

Le prochain numéro devrait être prêt à être distribué fin juin avant les ouchampiades.

## **BILANS DES ACTIONS EN COURS :**

- ❖ **Bâtiments et sécurité** : Des réflexions sont actuellement en cours concernant l'affectation de différents bâtiments notamment le commerce et le presbytère.  
Concernant la sécurité routière, il est envisagé de mettre un stop sur la rue Victor Drugeon à l'intersection avec la rue du Vieux Moulin dans le sens Beauval-Fougères.  
Il est aussi envisagé la suppression du sens prioritaire au niveau de l'intersection rue V. Drugeon – place de l'Eglise, ainsi que la mise en sens unique d'une partie de la rue T. Galloux allant de la rue V.Drugeon jusqu'à l'intersection avec la rue du Bourg-Fêtu.
- ❖ **Enfance-jeunesse** : la mise en place d'un Conseil Municipal des jeunes est en cours d'élaboration et devrait voir le jour au 1<sup>er</sup> trimestre 2016.
- ❖ **Espaces-verts** : le groupe de travail s'est réuni 3 fois dernièrement avec pour objectif que le village soit davantage végétalisé. Le recours à un stagiaire de l'école du paysage est envisagé pour nous aider dans cette démarche.  
Actuellement l'utilisation de pesticide a considérablement diminué sur la commune.  
De plus, des plantes vivaces vont être plantées sur le jardin de la mairie afin de limiter la consommation d'eau et le coup d'un fleurissement biannuel.
- ❖ **Voirie** : afin de résoudre un problème d'emplacement d'un chemin communal à la Piochonne, un bornage a été réalisé.  
Une réunion a eu lieu avec les agriculteurs en activité sur la commune afin de discuter de l'utilisation des chemins communaux, de leurs largeurs et de l'utilisation de tonnes-forts.  
Un rdv devrait avoir lieu prochainement avec la Fédération de Pêche et le syndicat du Beuvron concernant l'entretien des fossés.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- **Plantation de haies** : Les plantations de haies par la fédération de chasse prévues il y a quelques mois devraient avoir lieu à l'automne 2015.
- **Fête du vélo 2015** : cette manifestation aura lieu le 6 septembre 2015 et passera sur notre commune.
- **Dettes assainissement** : un accord transactionnel est actuellement en cours d'élaboration par notre avocat et celui d'Agglopolys.
- **Fermeture de classe** : un arrêté de l'inspection académique a été adressé officialisant la fermeture d'une classe au sein du regroupement scolaire et plus particulièrement au sein de l'école d'Ouchamps.